

01/07/2020
Version consolidée
avec ANNEXES

RAPPORT COMMISSION NATIONALE PSF 2020

PRÉAMBULE

De façon à étudier les dossiers de subvention relatifs à la campagne PSF 2020, il a été constitué suite à un appel à candidature, une commission nationale PSF conformément aux recommandations de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Celle-ci est composée d'élus et de professionnels issus des différents échelons territoriaux de la fédération et représentant une majorité de territoires.

Composition de la commission :

- Eric POURCHASSE, Président CD Gironde et comité directeur FFH au titre d' élu en charge du développement, Nouvelle-Aquitaine
- Corinne CLERESSI, Présidente Ligue PACA, Provence Alpes Côte d'Azur
- Claire ADENOT, salariée Ligue Auvergne Rhône Alpes
- Mathieu MARIE, membre du comité directeur CD du Calvados et Président club de Lisieux, Normandie
- Simon NITARO, salarié CD du Gers, Occitanie
- Laurent FRAPPART, Président Ligue HDF et du club de Iris Lambersart, Hauts de France
- Benoît AUDOYE, Président du CD des Yvelines, Ile de France
- Jonathan BERNON DTN Adjoint
- Isabelle BURGOT CTN
- Geoffrey DEVANLAY Salarié FF de Hockey
- Eric DELEMAZURE Commission Éthique et déontologie

Le présent document fait état des travaux menés par cette commission et du rapport du représentant du comité d'éthique et de déontologie sur la méthodologie appliquée. Il vise à donner au comité directeur de la FFH puis à l'Agence Nationale du Sport l'ensemble des données pour valider les propositions de la commission. Il permettra également à l'ensemble des acteurs de prendre connaissance des processus de décisions afférents au PSF.

La commission s'est appuyée sur les recommandations de l'Agence notamment au travers de la note n°2020-DFT-02 et des conseils apportés par Benoît Gallet référent pour la FFH au sein de l'Agence.

SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLÉS DU PSF.....	4
Dossier déposés.....	4
Enveloppes financières et répartitions.....	4
RAPPORT METHODOLOGIE DU COMITE D'ETIQUE ET DE DEONTOLOGIE.....	6
Méthodologie appliquée.....	6
Phase 1.....	6
Phase 2.....	7
Phase 3.....	7
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION.....	8
Répartition des sommes par échelon territorial.....	8
Répartition par région.....	8
Dossiers refusés.....	9
Répartition des sommes proposées pour les Ligues.....	9
Répartition des sommes proposées pour les Comités départementaux.....	10
Répartition des sommes proposées pour les clubs.....	11
BILAN DE LA COMMISSION.....	14
VALIDATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSISON.....	14
POURSUITE DES TRAVAUX.....	14
ANNEXES COMPARATIF 2019-2020.....	15

LES CHIFFRES CLÉS DU PSF

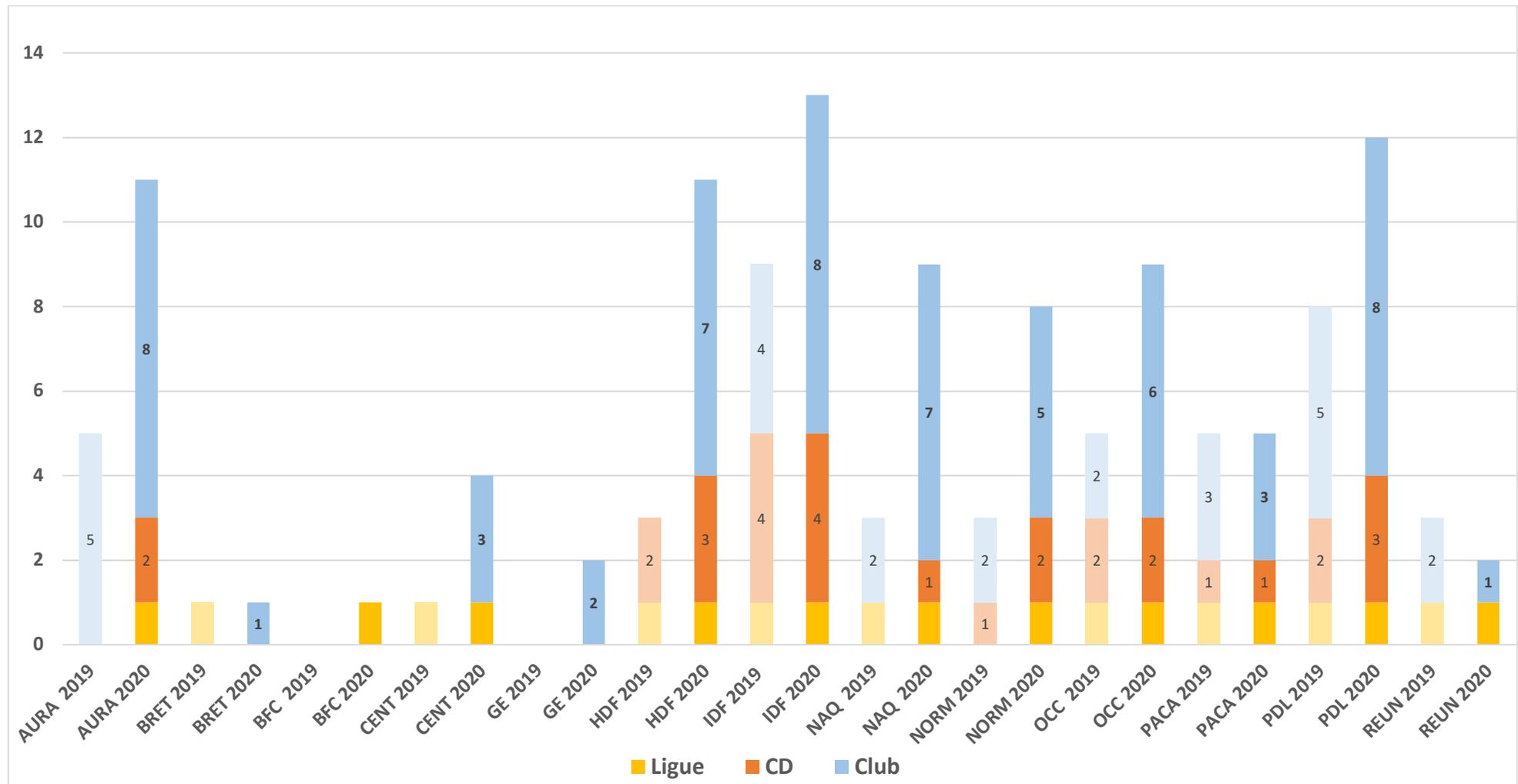
Dossier déposés

Nombre de dossiers déposés	2019	2020
Clubs	25	59
Comités départementaux	12	18
Ligues	9	11
TOTAL	48	88

Enveloppes financières et répartitions

Enveloppe CNDS / PSF	Distribué en 2019	Demandé en 2020	Alloué à la FFH pour 2020
Clubs	60 800 € (26,1%)	397 982 €	Enveloppe de base : 232 589 € Dont Outre-mer : 10 600 € Plus enveloppe complémentaire réservée aux clubs : 11 865 € Total : 244 454 € Avec objectif d'atteindre 50 % distribué aux clubs d'ici 2024.
Comités départementaux	79 189 € (34 %)	212 930 €	
Ligues	92 600 € (39,8%)	205 783 €	
Fédération (pour gérer le PSF)			
TOTAL	232 589 €	816 695 €	264 454 €

Évolution du nombre de dossiers déposés par territoire entre 2019 et 2020



RAPPORT METHODOLOGIE DU COMITE D'ETIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Le comité éthique et de déontologie de la FFH a été sollicité pour participer aux travaux de la commission PSF et en garantir la plus grande impartialité. Eric Delemazure est le membre délégué pour représenter ce comité au sein de la commission, il présente ci-dessous son rapport.

Méthodologie appliquée

Les membres de la commission se sont répartis en **3 groupes de travail** en charge de l'analyse d'une trentaine de dossiers sur 88. Les groupes étaient animés par deux cadres d'états et un salarié de la FFH. **Ils ont été définis de façon à ce que les membres n'aient pas à évaluer les dossiers de leur territoire.**

Phase 1

Chaque dossier a été lu avec attention par chaque groupe de travail, en tenant compte du Plan de développement fédéral et des directives de l'ANS. Une grille d'analyse leur a été envoyée et des règles à respecter afin d'assurer une évaluation homogène des dossiers entre les sous-groupes. Les membres avaient également à disposition les avis donnés par les référents territoriaux.

Les critères d'évaluation sont :

- Critère 1 : la **qualité et la pertinence des projets** rédigés et explicites.
- Critère 2 : la **présence des principaux documents administratifs** et l'analyse de leur cohérence : budget équilibré / présence des documents indispensables avec une attention particulière demandée par l'ANS sur : statuts, projet associatif et RIB

Les règles à respecter :

- **aucune augmentation des crédits par rapport à l'année N-1,**
- **les structures n'ayant pas bénéficié du CNDS en 2019, ne peuvent prétendre à une aide de plus de 1500 €**, (seuil minimum défini par l'ANS réduit à 1000 € en ZRR). Exception faite au niveau des Comités Départementaux et des Ligues dans le cadre de projets validés par l'ensemble de la commission pour un développement homogène des territoires.
- **dans le cas d'une proposition de baisse de subvention par rapport à l'année N-1, celle-ci ne peut excéder 20%** de façon à ne pas mettre en péril l'équilibre économique de la structure.

Des points de vigilance ont été identifiés sur les dossiers dont les demandes :

- ne font pas apparaître clairement le projet de la section au sein des clubs omnisports.
- sont exclusivement dédiées à l'achat de matériels sans intégration dans une démarche de projet.
- financent 100% de l'action ou du projet évoqués.

- représentent un montant supérieur ou égal au budget de fonctionnement du club.
- financent le fonctionnement du club (ex : financer l'école de hockey du mercredi après-midi)
- s'apparentent à des projets « fourre-tout » avec des actions hétéroclites et manquant de cohérence entre elles
- présentent des risques de doublons entre les projets clubs/CD/Ligue
- s'apparentent au financement d'un emploi (la part salariale peut être prise en charge mais doit être limitée en financement, ex : 50% maximum) d'autant que d'autres dispositifs spécifiques existent pour financer l'emploi (FAE, campagne ANS emploi, apprentissage)

Les groupes de travail ont effectué la validation (ou le rejet) des projets ainsi que la proposition de subvention à accorder à chacune des structures.

Phase 2

Deux types de projet ont été réétudiés et soumis à discussion par la commission plénière sur proposition des sous-groupes, à savoir :

- les **dossiers à refuser**
- **les dossiers sur lesquels les sous-groupes avaient un doute** et souhaitaient un avis de l'ensemble de la commission.

Ces derniers ont été soumis à l'approbation de l'ensemble des membres, à l'exception de ceux directement concernés par le projet (même ligue par exemple).

Les principales sources de refus sont évoquées dans les points de vigilance (ci-dessus)

Phase 3

À l'issue de ce travail, la somme accordée étant encore supérieure à la somme maximum attribuée à la FFH par l'ANS, il a été procédé à plusieurs correctifs dans cet ordre :

1. **Application d'un coefficient uniforme de -15% à l'ensemble des projets Ligues** (hors Ligue de la Réunion, les crédits d'Outre-mer étant sanctuarisé par l'ANS) vs les montants obtenus en 2019
2. **Application d'un coefficient uniforme de -5% à l'ensemble des structures pour lesquelles il n'y avait pas eu de proposition de baisse de subvention initialement**, à l'exception de celle dotée de 1 500€ qui correspond à la somme minimale définie par l'ANS
3. **Arrondi des sommes à la baisse** (ex : 1640 à 1600)

L'ensemble de ces correctifs a permis d'entrer dans l'enveloppe des crédits alloués par l'ANS.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Répartition des sommes par échelon territorial

	Répartition par échelon territorial	% sur enveloppe de base (232 589 €)	% global
Clubs	95 500 € (dont 83 635 sur enveloppe de base)	36 %	39 %
Comités départementaux	78 400 €	34 %	32 %
Liges	70 554 €	30 %	29 %

La FFH passe de 26 % de ses crédits alloués aux clubs en 2019 à 36% en 2020.

La commission a atteint plus rapidement que prévu les objectifs qu'elle s'était fixée pour atteindre 50% des crédits alloués aux clubs en 2024. En se basant sur l'évolution suivante :

- 2020 : 30 %
- 2021 : 35 %
- 2022 : 40 %
- 2023 : 45%
- 2024 : 50%

Répartition par région

Région	Sommes allouées
Bretagne	0
Grand est	1500
Bourgogne Franche-Comté	1500
Centre val de Loire	6000
La réunion	10600
Normandie	12450
Auvergne Rhône-Alpes	17500
Provence alpes côte d'azur	18050
Nouvelle aquitaine	20750
Occitanie	22600
Pays de la Loire	25500
Ile de France	51450
Hauts de France	56554

Dossiers refusés

	Nombre de dossiers déposés	Refusés
Clubs	59	6
Comités départementaux	18	0
Ligues	11	0

Répartition des sommes proposées pour les Ligues

Ligues	Sommes allouées
AUVERGNE RHONE-ALPES	1500
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	1500
CENTRE VAL DE LOIRE	1500
HAUTS DE FRANCE	14704
ILE DE FRANCE	12750
LA RÉUNION	7100
NORMANDIE	1500
NOUVELLE AQUITAINE	9350
OCCITANIE	6200
PAYS DE LA LOIRE	6800
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	7650

Seules les Ligues Bretagne et Grand-Est n'ont pas déposé de dossier de subvention.

Les 3 ligues suivantes : Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté et Normandie ont déposé un dossier alors qu'elles n'avaient pas obtenu de CNDS en 2019.

Répartition des sommes proposées pour les Comités départementaux

Comités départementaux	Sommes allouées
ALPES MARITIMES	4300
BI-DEPARTEMENTAL DROME-ARDECHE	1500
CALVADOS	1500
GERS	5800
GIRONDE	2000
HAUTE GARONNE	2500
ISÈRE	2000
LOIRE ATLANTIQUE	1600
MAINE ET LOIRE	3200
NORD	21000
PARIS	5700
PAS-DE-CALAIS	2850
SARTHE	1500
SEINE MARITIME	1500
SEINE ST DENIS	5600
SOMME	5850
VAL DE MARNE	1500
YVELINES	8500

Sur 32 comités départementaux (dont 5 inactifs), 18 ont déposé un dossier de subvention soit 56% des comités.

Premières demandes pour 6 comités : Gironde, Isère, Sarthe, Seine Maritime, Val de Marne, Drôme-Ardèche.

Comités départementaux n'ayant pas fait de demande : Aveyron, Eure, Eure et Loir, Finistère, Hérault, Ille Et Vilaine, Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret, Lot-Et-Garonne, Mayenne, Oise, Tarn, Hauts De Seine.

Répartition des sommes proposées pour les clubs

Clubs	Sommes allouées
A.S.ROUEN UNIVERSITÉ CLUB	1650
AMIENS SPORTS CLUB	1500
ASSOCIATION SPORTIVE FONTONNE D'ANTIBES	3000
BLAGNAC HOCKEY CLUB	0
BLANC MESNIL SPORT HOCKEY	3200
CARQUEFOU HOCKEY CLUB	1500
CERCLE LAÏQUE TOURELLES ORLÉANS	1500
CERCLE OMNISPORTS DE LA RÉGION DE CANNES	1600
CERCLE PAUL BERT DE RENNES	0
CLUB ATHLÉTIQUE LEXOVIEN DE HOCKEY	1500
DOUAI HOCKEY CLUB	1500
ENTENTE SPORTIVE DE SEGRÉ	1500
ESPALION HOCKEY CLUB	1500
FOOTBALL CLUB DE LYON HOCKEY	2400
HOCKEY CLUB AUCH	1500
HOCKEY CLUB CAUCHOIS	1500
HOCKEY CLUB DE BARENTIN	1800
HOCKEY CLUB DE DUNKERQUE MALO	1500
HOCKEY CLUB DE LA SAVE	1000
HOCKEY CLUB DE LIBOURNE	1500
HOCKEY CLUB DE NANTES	1500
HOCKEY CLUB DES JALLES	1500
HOCKEY CLUB FORÉZIEN	1500
HOCKEY CLUB GRENOBLE	1600

Clubs	Sommes allouées
HOCKEY CLUB GUILHERAND-GRANGES GRIZZLIES	1600
HOCKEY CLUB LUZINAY SEVENNE	0
HOCKEY CLUB STÉPHANOIS SUR GAZON	1500
HOCKEY CLUB VENOIX CAEN ETUDIANT CLUB	1500
HOCKEY GARONNE SPORTS	1900
IRIS HOCKEY LAMBERSART	3150
LA BAULE OLYMPIC HOCKEY CLUB	1500
LA ROCHELLE HOCKEY CLUB	1500
LES COQS ROUGES	0
LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB	1500
LILLE UNIVERSITÉ CLUB DE RONCHIN	1500
L'ISLE JOURDAIN HOCKEY CLUB	1500
MAISONS-LAFFITTE HOCKEY CLUB	1500
MER HOCKEY CLUB	1500
NANCY HOCKEY CLUB	0
NICE HOCKEY CLUB GAZON ET SALLE	1500
PARIS JEAN BOUIN CLUB ATHLETIQUE SPORTS GENERAUX	1500
POISSY HOCKEY CLUB	1500
RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON	1500
RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON 92 COLOMBES	3800
SAINT GERMAIN HOCKEY CLUB	1500
SAUTRON HOCKEY CLUB	0
SCO ANGERS HOCKEY	3400
SCO LONGUENEE HOCKEY	1500
SCO MURS-ERIGNE HOCKEY	1500

Clubs	Sommes allouées
SPORT ATHLÉTIQUE MERIGNAÇAIS	1500
STADE FRANÇAIS	2900
STRASBOURG HOCKEY CLUB J.S.K.	1500
TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	2600
TOURS HOCKEY CLUB	1500
UNION MONTILIENNE SPORTIVE HOCKEY SUR GAZON	2400
UNION SPORTIVE CRESTOISE HOCKEY SUR GAZON	1500
UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS	3500
VILLA PRIMROSE	1500
WATTIGNIES HOCKEY CLUB	1500

59 clubs ont déposé une demande de subvention sur les 139 clubs répertoriés dans l'intranet fédéral de la FFH soit 42 % des clubs.

Première demande pour 30 clubs qui n'avaient pas eu de subvention CNDS en 2019.

BILAN DE LA COMMISSION

La commission tient à faire part du bilan suivant :

Répartition des subventions :

- Malgré la difficulté de l'exercice, **la commission a su combiner une approche macro avec des règles d'attribution des subventions et une approche micro basée sur l'étude qualitative des dossiers.** Néanmoins, **l'augmentation de 83% du nombre de dossiers déposés combiné à une hausse de seulement 5,1% n'a pas permis de subventionner à leur juste valeur certains dossiers** que ce soit pour une première demande ou un renouvellement.

Méthode de travail :

- La commission a pu mettre en place des outils et une méthode de travail qui pourra être réutilisée la saison prochaine.

- la présence d'un membre du comité d'éthique et de déontologie de la fédération garantit le cadre de travail et apparaît comme une plus-value au travail de la commission.

- l'implication de l'ensemble des membres de la commission a permis un fonctionnement efficace dans des délais contraints.

VALIDATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Les étapes de validation :

- Le comité directeur du 20 juin 2020 a validé en l'état les propositions de la commission nationale PSF.
- L'Agence Nationale du Sport a validé les propositions de la FFH le 26 juin 2020.

POURSUITE DES TRAVAUX

Dans l'été :

- établissement des états de paiement par la FFH et renvoi des documents afférents à l'ANS
- vérification des états de paiement, mise en paiement et envoi des notifications aux bénéficiaires par l'ANS.

Avant le 30 juin 2021 :

- la FFH récupère les Cerfa compte-rendu des actions financées, évalue les actions et transmet à l'ANS ses évaluations.

ANNEXES COMPARATIF 2019-2020

Répartition par région comparatif 2019 - 2020

Région	2019		2020		Évolution	
	Nbre de dossiers déposés par territoire	Sommes allouées	Nbre de dossiers déposés par territoire	Sommes allouées	Nbre de dossiers en +/-	% en
Bretagne	1 dossier 1 ligue	2500	1 dossier 1 club	0	= 1 refusé	-100%
Grand est	0		2 dossiers 2 clubs	1500	+ 2 Dont 1 refusé	-
Bourgogne Franche-Comté	0		1 dossier 1 ligue	1500	+ 1	-
Centre val de Loire	1 dossier 1 ligue	1500	4 dossiers 1 ligue, 3 clubs	6000	+ 3	+ 300 %
La réunion	3 dossiers 1 ligue, 2 clubs	10 600	2 dossiers 1 ligue, 1 club	10600	- 1	=
Normandie	3 dossiers 1 CD, 2 clubs	5 500	8 dossiers 1 ligue, 2 CD, 5 clubs	12450	+ 5	+ 126 %
Auvergne Rhône-Alpes	5 dossiers 5 clubs + 1 Cd refusé	11 500	11 dossiers 1 ligue, 2 CD, 8 clubs	17500	+ 6 Dont 1 refusé	+ 52 %
Provence alpes côte d'azur	5 dossiers 1 ligue, 1 CD, 3 clubs	23000	5 dossiers 1 ligue, 1 CD, 3 clubs	18050	=	- 22 %
Nouvelle aquitaine	3 dossiers 1 ligue, 2 clubs	14500	9 dossiers 1 ligue, 1 CD, 7 clubs	20750	+ 6 Dont 1 refusé	+ 43 %
Occitanie	5 dossiers 1 ligue, 2 CD, 2 clubs	21 939	9 dossiers 1 ligue, 2 CD, 6 clubs	22600	+ 4 Dont 1 refusé	+ 3%
Pays de la Loire	8 dossiers 1 ligue, 2 CD, 5 clubs + 1 club refusé	24450	12 dossiers 1 ligue, 3 comités, 8 clubs	25500	+ 4 Dont 1 refusé	+ 4 %
Ile de France	9 dossiers 1 ligue, 4 CD, 4 clubs	54 100	13 dossiers 1 ligue, 4 CD, 8 clubs	51450	+ 4	-5 %
Hauts de France	16 dossiers 1 ligue, 3 CD, 12 clubs mais non identifiés au départ (subventions allant de 210 à 3360 €)	63 000	11 dossiers 1 ligue, 3 CD, 7 clubs	56554	- 5	- 10 %

L'évolution de la répartition des sommes par territoire est très difficile à analyser compte tenu des éléments suivants :

- la mobilisation sur le CNDS était très hétérogène suivant les territoires aussi l'évolution du nombre de dossiers déposés a impacté fortement les répartitions des enveloppes territoriales.
- les crédits alloués au hockey étaient hétérogènes sur le territoire national au niveau du CNDS (autonomie des DRJSCS).

Néanmoins le parallèle entre le nombre de licenciés et la part attribuée aux différents territoires est assez cohérente au regard du tableau ci-dessous.

	Adhérents 2019	Adhérents 2020	Évolution	Sommes allouées PSF 2019	Sommes allouées PSF 2020
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	33	23	-30%	0	1500
LIGUE GRAND EST	38	31	-18%	0	1500
LIGUE DE LA RÉUNION	74	75	1%	10600	10600
LIGUE DE BRETAGNE	320	301	-6%	2500	0
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	457	411	-10%	1500	6000
LIGUE OCCITANIE	489	436	-11%	21939	22600
LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	690	520	-25%	23000	18050
LIGUE NORMANDIE	722	598	-17%	5500	12450
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	872	735	-16%	14500	20750
LIGUE AUVERGNE RHONE- ALPES	879	890	1%	11500	17500
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	1 012	976	-4%	24450	25500
LIGUE D'ILE DE FRANCE	2 147	2090	-3%	54100	51450
LIGUE HAUTS DE FRANCE	3 998	3576	-11%	63000	56554

On note néanmoins les particularités suivantes :

- l'Outre-mer avec des crédits sanctuarisés par l'ANS.
- la Bretagne avec la faible mobilisation sur le dispositif

Répartition des sommes proposées pour les Ligues

Ligues	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Évolution
AUVERGNE RHONE-ALPES	0	1500	1ère demande règle de 1500 € appliquée
BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	0	1500	
CENTRE VAL DE LOIRE	1500	1500	= seuil minimal des 1500 €
HAUTS DE FRANCE	17 300	14704	-15 %
ILE DE FRANCE	15 000	12750	-15 %
LA RÉUNION	6 000	7100	+ 18 % (crédits sanctuarisée Outre- mer)
NORMANDIE	0	1500	1ère demande règle de 1500 € appliquée
NOUVELLE AQUITAINE	11 000	9350	-15 %
OCCITANIE	7300	6200	-15 %
PAYS DE LA LOIRE	8 000	6800	-15 %
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	9000	7650	-15 %

Répartition des sommes proposées pour les Comités départementaux

Comités départementaux	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Évolution
ALPES MARITIMES	4500	4300	- 4 %
BI-DEPARTEMENTAL DROME-ARDECHE	0	1500	1ère demande*
CALVADOS	1500	1500	=
GERS	6139	5800	- 6 %
GIRONDE	0	2000	1ère demande* avec majoration de 500 € aide club refusé (les coqs rouges)
HAUTE GARONNE	3900	2500	- 36 % (n'a demandé que 2500 €)
ISÈRE	0	2000	1ère demande* avec majoration 500 € aider club refusé (HC Luzinay Sevenne)
LOIRE ATLANTIQUE	2000	1600	- 20 %
MAINE ET LOIRE	3950	3200	- 19 %
NORD	24200	21000	- 13 %
PARIS	6000	5700	- 5 %
PAS-DE-CALAIS	3000	2850	- 5 %
SARTHE	0	1500	1ère demande*
SEINE MARITIME	0	1500	1ère demande*
SEINE ST DENIS	7000	5600	- 20 %
SOMME	6500	5850	- 10 %
VAL DE MARNE	0	1500	1ère demande*
YVELINES	9000	8500	- 6 %

Répartition des sommes proposées pour les clubs

Clubs	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Évolution
A.S.ROUEN UNIVERSITÉ CLUB	1800	1650	- 8%
AMIENS SPORTS CLUB	750	1500	1 ^{ère} demande
ASSOCIATION SPORTIVE FONTONNE D'ANTIBES	4500	3000	- 33%
BLAGNAC HOCKEY CLUB	1800	0	refusé
BLANC MESNIL SPORT HOCKEY	4000	3200	- 20%
CARQUEFOU HOCKEY CLUB	1500	1500	=
CERCLE LAÏQUE TOURELLES ORLÉANS	0	1500	1 ^{ère} demande
CERCLE OMNISPORTS DE LA RÉGION DE CANNES	2000	1600	- 20%
CERCLE PAUL BERT DE RENNES	0	0	1 ^{ère} demande
CLUB ATHLÉTIQUE LEXOVIEN DE HOCKEY	0	1500	1 ^{ère} demande
DOUAI HOCKEY CLUB	1610	1500	- 7%
ENTENTE SPORTIVE DE SEGRÉ	0	1500	1 ^{ère} demande
ESPALION HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
FOOTBALL CLUB DE LYON HOCKEY	3000	2400	- 20%
HOCKEY CLUB AUCH	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB CAUCHOIS	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB DE BARENTIN	2200	1800	- 18%
HOCKEY CLUB DE DUNKERQUE MALO	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB DE LA SAVE	0	1000	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB DE LIBOURNE	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB DE NANTES	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB DES JALLES	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB FORÉZIEN	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY CLUB GRENOBLE	2000	1600	- 20%

Clubs	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Évolution
HOCKEY CLUB GUILHERAND-GRANGES GRIZZLIES	2000	1600	- 20%
HOCKEY CLUB LUZINAY SEVENNE	0	0	refusé
HOCKEY CLUB STÉPHANOIS SUR GAZON	1500	1500	0%
HOCKEY CLUB VENOIX CAEN ETUDIANT CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
HOCKEY GARONNE SPORTS	2000	1900	- 5%
IRIS HOCKEY LAMBERSART	3360	3150	- 6%
LA BAULE OLYMPIC HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
LA ROCHELLE HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
LES COQS ROUGES	0	0	refusé
LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB	1230	1500	22%
LILLE UNIVERSITÉ CLUB DE RONCHIN	700	1500	114%
L'ISLE JOURDAIN HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
MAISONS-LAFFITTE HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
MER HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
NANCY HOCKEY CLUB	0	0	refusé
NICE HOCKEY CLUB GAZON ET SALLE	3000	1500	- 50% (n'a demandé que 1500 €)
PARIS JEAN BOUIN CLUB ATHLETIQUE SPORTS GENERAUX	1500	1500	0%
POISSY HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON	0	1500	1 ^{ère} demande
RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON 92 COLOMBES	4000	3800	- 5%
SAINT GERMAIN HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
SAUTRON HOCKEY CLUB	0	0	refusé
SCO ANGERS HOCKEY	4250	3400	- 20%
SCO LONGUENEE HOCKEY	1750	1500	- 14%
SCO MURS-ERIGNE HOCKEY	1500	1500	=

Clubs	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Évolution
SPORT ATHLÉTIQUE MERIGNAÇAIS	1500	1500	=
STADE FRANÇAIS	3100	2900	- 6 %
STRASBOURG HOCKEY CLUB J.S.K.	0	1500	1 ^{ère} demande
TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	2800	2600	- 7 %
TOURS HOCKEY CLUB	0	1500	1 ^{ère} demande
UNION MONTILIENNE SPORTIVE HOCKEY SUR GAZON	3000	2400	- 20 %
UNION SPORTIVE CRESTOISE HOCKEY SUR GAZON	0	1500	1 ^{ère} demande
UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS	2600	3500	35% (crédits sanctuarisée Outre- mer)
VILLA PRIMROSE	0	1500	1 ^{ère} demande
WATTIGNIES HOCKEY CLUB	570	1500	163 %

Seuls certains clubs des Hauts de France ont une augmentation de leur subvention pour atteindre le seuil minimal des 1500 € ainsi que le club de La Réunion dans le cadre des crédits fléchés vers l’Outre-mer.